

Trésor, de nombreux domaines ne relèvent pas ici de sa discrétion. Le premier ministre devrait être à la Chambre pour prendre part au débat. S'il ne peut pas venir maintenant, passons à une autre partie du bill jusqu'à ce qu'il puisse participer aux discussions du comité.

• (4.40 p.m.)

M. McCutcheon: Monsieur le président, n'ai-je pas raison de supposer que nous étudions l'article 14 de la Partie IV du bill qui traite de la formation de départements et de la nomination de ministres d'État? Comme le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles vient de le dire, il revient au premier ministre d'expliquer cette partie du bill. En ce moment, les délibérations du comité me font penser à des enfants qui jouent aux grands. Le président du Conseil du Trésor n'a pas la moindre idée de ce que le premier ministre a en tête au sujet de ces nominations. S'il le sait, qu'il dise au comité qui le premier ministre a l'intention de nommer. Sans vouloir offenser le président du Conseil du Trésor, je dis qu'il ne sait pas du tout qui occupera ces postes.

Plus importante encore que les personnes qui, de fait, vont occuper ces places est la question de savoir pourquoi celles-ci devront l'être et quelles seront les attributions de ceux qui seront nommés. Le ministre ne le sait probablement même pas. Je suis de l'avis de l'orateur précédent: c'est un article trop vaste pour que le comité puisse en discuter à moins d'avoir devant nous un témoin expert qui pourrait expliquer...

Une voix: Pourquoi pas Lloyd?

M. McCutcheon: Eh bien, il ne peut même pas préciser le ou les sujets sur quoi le ministre devra formuler et élaborer sa politique. Aussi, avec grand respect, monsieur le président, je recommande fortement au comité de réserver cet article et de passer à une autre partie du bill pour laquelle nous pourrions obtenir des informations précises de quelqu'un de responsable parmi les ministériels. Permettez-moi de répéter que je n'ai nullement l'intention d'offusquer mon bon ami le président du Conseil du Trésor.

[Français]

M. André Fortin: Monsieur le président, j'ai écouté les remarques du chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas) ainsi que celles de l'honorable député qui a pris la parole avant lui, et leurs arguments m'ont semblé valables. Lorsqu'on dit à la Partie IV du projet de loi à l'étude, la première question qui nous vient à l'esprit est de savoir si l'accroissement du nombre des ministres d'État, des départements d'État et des secrétaires parlementaires est justifié.

Cette partie du bill tend à augmenter le nombre de départements et à nommer de nouveaux ministres d'État, ainsi que des secrétaires parlementaires. Pourquoi? Quel sera le rôle de ces départements? Dans quel but les établit-on? Quelles seront les fonctions des nouveaux ministres d'État et quel sera leur traitement? Pourquoi désire-t-on nommer un plus grand nombre de ministres d'État?

Quelle est la justification de la création du poste de fonctionnaire administratif?

Monsieur le président, voilà autant de questions que nous nous posons, nous, de l'opposition. Si, en vue de hâter la discussion, on tente de se référer à cette même Partie IV, afin de trouver des réponses à ces questions qui, pourtant, sont fondamentales,—puisqu'il s'agit de la dépense de deniers publics—on n'a qu'à lire l'article 21, intitulé «Fonctions du ministre». Voyons ce que feront ces ministres. Je cite:

Outre les pouvoirs et fonctions spécifiés dans la proclamation créant un département d'État, les pouvoirs et fonctions du Ministre chargé de ce département englobent les autres questions dont la charge est confiée ou transférée à ce Ministre ou à ce département par une loi du Parlement du Canada ou en application d'une telle loi.

Monsieur le président, cela est extrêmement vague, ne précise aucun sujet et ne justifie absolument rien.

Avant de présumer des intentions du gouvernement, nous lui saurions gré de bien vouloir, par l'entremise du parrain de ce bill, justifier la Partie IV, sans quoi nous serons dans l'obligation de combattre au moins cette partie du bill.

[Traduction]

M. Barnett: Monsieur le président, comme suite au point que le chef de mon parti vient tout juste de faire valoir à l'égard de cet article du bill, étant donné que nous avons accompli des progrès très rapides, en fait, nous avons adopté une Partie complète du bill...

L'hon. M. Drury: Un article.

M. Barnett: Toute la Partie III du bill—et comme le premier ministre ne se présentera pas à la Chambre, semble-t-il, je me demande si le moment est propice pour revenir à la Partie II et étudier la question soulevée à propos de la décision rendue par la présidence.

M. Baldwin: Loin de moi l'idée d'entraver la marche normale des travaux du comité. S'il y avait une chance d'aboutir à une décision, je n'hésiterais pas à interrompre mon discours à n'importe quel moment pour reprendre la suite de mes passionnantes observations ultérieurement; mais, en attendant, je voudrais faire les quelques remarques que m'inspirent les articles 14 et 15.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, mon intention n'est pas d'interrompre le député, mais je voudrais quand même savoir quand le premier ministre sera parmi nous. Nous pouvons étudier l'article 14 et le député peut faire son discours, mais il conviendrait assurément que le président du Conseil du Trésor, qui défend cet article du bill au comité plénier, nous dise si nous pouvons compter, à un moment donné, sur la présence du premier ministre lorsque le comité se penchera sur la Partie IV qui a trait aux départements et ministres d'État et sur la Partie V qui concerne les secrétaires parlementaires.

Je ne veux pas répéter ce que j'ai déjà dit, mais cela entre strictement dans les attributions du premier ministre du Canada. Il ne sert pas à grand-chose que nous causions ensemble à ce comité; il faudrait que nous puis-